

Jeudi 28 mai 2020

Chers Parents,

Le Premier Ministre vient de l'annoncer, les 4^{èmes} et 3^{èmes} sont autorisés à reprendre le chemin du collège en présentiel dans les limites imposées par le respect du strict protocole sanitaire.

Ainsi, nous allons réorganiser les emplois du temps afin de pouvoir accueillir **dès jeudi 4 juin** de nouveaux groupes d'élèves en fonction de la capacité d'accueil :

- Les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} déjà accueillis depuis le 18 mai continueront de l'être. Mais nous pourrons abonder les groupes pour atteindre un effectif maximal de 15 élèves par groupe.
- Les groupes de 6^{èmes} et de 4^{èmes} seront accueillis les lundis et jeudis de 7h40 à 16h15.
- Les groupes de 5^{èmes} et de 3^{èmes} seront accueillis les mardis et vendredis de 7h40 à 16h15.

Je vous rappelle que l'accueil des élèves se fera :

- Sur la base du volontariat des parents et la capacité d'accueil de l'établissement. Si on vous propose de faire venir votre enfant, vous pouvez décider de le garder chez vous en vous engageant à poursuivre le travail à distance envoyé par les enseignants. La continuité pédagogique à distance continuera.
- Selon les possibilités d'extension de la capacité d'accueil qui dépend directement du respect du protocole sanitaire et de la capacité d'accueil du service de restauration. *(Pour mémoire le protocole a été détaillé dans la lettre N°10)*

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir **renseigner l'enquête ci-jointe et de la retourner au professeur principal de votre enfant IMPERATIVEMENT avant demain (vendredi 29 mai) 15h**. Cette enquête vous engagera dès lors que nous serons en mesure d'accueillir votre enfant. L'organisation qui sera mise en place sera fixe jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Un mail vous signifiera personnellement si votre enfant peut être accueilli à compter de jeudi 4 juin ou de vendredi 5 juin selon le niveau. Seuls les élèves inscrits en présentiel pour cette fin d'année seront autorisés à entrer dans l'établissement.

Je tiens aussi à nouveau à préciser que dans la mesure où la demande serait supérieure à la capacité d'accueil, un ordre de priorité est imposé par l'Etat :

- *Priorité 1 :*

En priorité, nous continuerons à accueillir, comme cela nous est imposé et comme nous l'avons fait depuis le 16 mars, les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (personnel soignant, personnel de Police, et maintenant personnel enseignant) sur les jours d'école.

- *Priorité 2 :*

Si les conditions sanitaires le permettent, et si le nombre d'enseignants et de personnel éducatif est suffisant, nous accueillerons les élèves ayant été identifiés comme devant reprendre absolument un contact avec l'école (difficultés scolaires, difficultés d'organisation...)

○ *Priorité 3 :*

Nous prendrons ensuite si cela est possible les familles où les deux parents sont contraints par leur employeur, et doivent impérativement reprendre le travail en présentiel et qui attestent ne disposer d'aucun moyen de garde.

Concernant le retrait des affaires et la remise des livres, nous organiserons des temps spécifiques en dehors de la présence des élèves certainement en toute fin d'année scolaire. Nous vous en informerons en temps voulu.

Enfin, dans un tout autre registre, le photographe m'a informée que les photos de classes devraient être disponibles fin de semaine prochaine. Dès réception, nous vous informerons des modalités de retrait.

En cette fin de semaine, nous vous souhaitons à tous une très belle fête de la Pentecôte et vous remercions pour votre confiance.

Bien cordialement.

Pour l'Equipe de Saint Charles
Le Chef d'Etablissement
REY Sylvie



« Laissons-nous emporter dans ce grand souffle
de Pentecôte qui n'a pas fini de nous surprendre et de
surprendre le monde ! »

P. Jean-Christophe Meyer, Secrétaire général adjoint
Ensemble Scolaire Saint Charles, 36 rue Philibert Collet - 01400 Châtillon-sur-Chalaronne
de la Conférence des Evêques de France
☎ 04 74 55 35 53 - 📠 04 74 55 10 47 - ensemblescolaire@saintcharles-education.fr